

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue au bureau municipal du secteur d'Angliers, le 2 juillet 2019 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Cindy Cotten, conseillère;
Madame Lyna Pine, conseillère;
Madame Manon Perron, conseillère;
Monsieur Bertrand Julien, conseiller;
Monsieur Claude Lemens, conseiller

Est absent : Monsieur Normand Bergeron, conseiller

Est également présent: Monsieur Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée.

1.- **Ouverture de la séance.**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et déclare la séance ouverte. Il est 19 h 30.

2.- **Adoption de l'ordre du jour.**

2 points sont ajoutés à l'ordre du jour

10.1 Projet fresque Christian Paquet
10.2 Règlement sur les chiens

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

19-07-110

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et qu'il demeure ouvert à toute autre modification.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.- **Adoption du procès-verbal du 3 juin 2019.**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 3 juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux et de ce fait renoncent à sa lecture;

19-07-111

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens d'adopter le procès-verbal de la séance du 3 juin 2019.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

4.- Période de questions et demande verbale.

Les gens présents dans la salle posent leurs questions.

5.- Revenus

JUIN 2019

Publicité journal	10.00 \$
Location salle	185.00 \$
Mutation	2 662.57 \$
Creusage Cimetière	100.00 \$
Pramalat	41 840.98 \$
Biblio Angliers	7 085.08 \$
Taxes à rec	1 955.31 \$
Foncières	94 128.14 \$
Aqueduc	14 983.74 \$
Égout	1 923.64 \$
Traitement des eaux	6 527.39 \$
Mat. Résiduelle	14 036.77 \$
Assurances Corpo Lav	822.95 \$
Intérêts	297.24 \$
Carrière et sablière	828.36 \$
Permis	290.00 \$
Arrondissement	0.01 \$
Assurance Promoteurs et pièces	1 177.74 \$
Location plaque vibrante	154.00 \$
Total:	<u>189 008.92 \$</u>

5.1.- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

19-07-112

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien que les dépenses présentées pour le mois de juin 2019 soient autorisées pour des factures s'élevant à 57 734.28\$, des paiements effectués durant le mois pour un montant de 16 362.88\$ consignés au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 27 juin 2019, totalisant des dépenses de 74 097.16\$, plus une somme de 36 186.85\$ consignée au rapport des salaires nets du 25 juin 2019, le tout totalisant 110 284.01\$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.- Correspondance.

6.1.1- Abat-Poussière

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens ont fait la demande pour appliquer de l'abat-poussière dans leur chemin;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offre ne couvrait pas ces chemins;

CONSIDÉRANT que plusieurs de ces chemins ont un grand achalandage;

19-07-113

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien d'ajouter de l'abat-poussière dans le chemin du Lac des 16, dans le chemin du Lac des 12, dans la Montée Giroux, dans la montée Fraser et dans le chemin du Pin Rouge. Un montant de 5000\$ plus taxe est approuvé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.1.2- Contrat de nivelage

CONSIDÉRANT que nous avons reçu plusieurs plaintes au cours des dernières semaines sur la qualité du nivelage;

CONSIDÉRANT que certains points au contrat ne sont pas respectés;

19-07-114

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten de rencontrer Transport Beulé afin d'établir une démarche pour rectifier la situation.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.2.- Demande d'aide financière de la municipalité de NDDN pour soirée reconnaissance pour pompiers avec 20 ans de service

Demande d'aide financière pour une soirée reconnaissance des pompiers de la municipalité de NDDN. Aucune décision ne sera prise concernant cette demande.

6.3.- Demande pour uniformiser les adresses sur la montée Fraser

CONSIDÉRANT que plusieurs propriétaires dans la Montée Fraser possède une adresse du chemin du pin rouge;

CONSIDÉRANT un risque important des services d'urgences à se rendre dans le mauvais secteur;

19-07-115

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Manon Perron de vérifier quelles sont les démarches pour modifier leurs adresses civiques.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.- Dossiers municipaux

7.1.- TECQ

7.1.1.- Travaux sur émissaires et pluvial sur rue Labelle Ouest

Les travaux vont commencer ce jeudi.

Le comité Loisirs et sports de Laverlochère a été rencontré concernant les travaux qui seront effectués sur le site de la rigolade. L'épicerie a aussi été rencontré, ainsi que transport Lambert.

7.1.2.- Offre de services rues Arpin et Principale Sud

Présentation de l'appel d'offre pour la finalisation des plans et devis pour les rues Arpin Est et Principale Sud. Le mandat original prévoyait les plans à 50 % pour ces 2 rues. Cet appel d'offre sera regardé lorsque

la programmation de la TECQ 2019-2023 sera approuvée.

7.1.3.- Offre de services chemin Angliers

Scarifiage Macadam

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu de la part de Transport D. Barrette & Fils pour le scarifiage de macadam;

CONSIDÉRANT la dégradation du macadam dans le rang 6;

19-07-116

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien d'accepter l'offre pour 6 km de macadam dans le rang 6 à Anglier pour un montant de 1621\$/km plus taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Offre de services professionnels – Ingénierie

CONSIDÉRANT que le rang 5, le rang 6 et le chemin du pin rouge ont besoin de réfection;

CONSIDÉRANT que nous avons un montant de 212 882\$ de la TECQ pour la réfection des chemins;

CONSIDÉRANT que nous avons un montant de 75 000\$ du programme d'aide à la voirie local pour le 6^e Rang;

19-07-117

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens d'accepter l'offre de services professionnels de SNC-Lavalin Stavibel Inc. pour le montant de 10 246.65\$ plus taxes;

QU'une demande soit effectuée pour analyser les différentes gravières pour déterminer où se trouve le matériel le plus approprié pour les travaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.2- Adoption du Règlement sur stratégie québécoise d'économie d'eau potable

ATTENDU que dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, le Gouvernement du Québec sollicite les municipalités afin qu'elles contribuent davantage à économiser l'eau potable,

notamment par l'adoption d'un règlement sur l'utilisation de l'eau potable;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1), la municipalité peut adopter des règlements en matière d'environnement;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la session régulière du conseil municipal tenue le 3 juin 2019;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été présenté le 3 juin 2019 ;

19-07-118

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron et résolu unanimement par tous les membres du conseil municipal que le règlement no 2019-02 intitulé « Règlement sur l'utilisation de l'eau potable » est adopté et qu'il soit statué et décrété que ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le règlement est consigné au long au livre des règlements.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.3.- Écocentre

Une rencontre avec l'éco-centre de Fabre a été faite. Nous allons devoir envoyer notre bois directement à Rouyn-Noranda. Le coût sera moins que les 200\$/T, mais nous devons payer le transport. On attend une confirmation de Katy Pellerin à ce sujet.

7.4.- Centre communautaire (Information)

Présentation des rapports de GESFOR sur la présence d'amiante et de contamination fongique au centre communautaire. Il y a eu moins d'échantillons que prévu soit environ 80 au lieu de 125.

Présence de moisissure *Alternaria sp* au sous-sol, dans la structure de bois du plafond. C'est une espèce aéroallergène.

Présence d'amiante à plusieurs endroits, surtout dans le plâtre et le crépi.

7.5.- Inondation

7.5.1- Réclamation inondation

Nous avons reçu les documents relatifs au Programme d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents -Inondations et pluies survenues du 14 au 24 avril 2019, dans des municipalités du Québec. Nous avons jusqu'au 5 septembre pour acheminer notre réclamation.

7.5.2- Projet de décret concernant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables. (Information)

Présentation du projet de décret et de la zone affectée. Dans les zones affectées, aucune construction ou reconstruction ne sera permise. Nous pourrions émettre des permis pour les réparations et entretiens. Nous avons des commentaires à émettre avant le 4 juillet. Une carte avec les inondations réelles sera produite et envoyé au ZIS. Il y aura aussi une assemblée publique le 4 juillet 2019 à 19h. Les citoyens des secteurs touchés pourront y assister.

7.6.- Gouvernance

7.6.1- Offre de cession à titre gratuit à des fins de voie publique Lot 13 partie du rang 3 et Lots 15A partie et 16A partie du rang 5 de l'arpentage primitif du canton de Baby

CONSIDÉRANT que le MERN offre une cession à titre gratuit à des fins de voie publique, Lot 13 partie du rang 3 et Lots 15A partie et 16A partie du rang 5 de l'arpentage primitif du canton de Baby;

19-07-119

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens d'accepter l'offre du MERN;

QUE Yan Bergeron, directeur général et Daniel Barette, maire signeront les documents reliés à cette offre de cession à titre gratuit.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.6.2- Renonciation clause restrictive sur lots 5 593 744 et 5 593 286

La résolution #5490-06-2017 demande la renonciation à la clause restrictive sur lots 5 593 744 et sur une partie du lot 5 593 286. La renonciation de la clause restrictive ne sera pas à coût nul. Les terrains seront laissés à leur valeur marchande. Avant de prendre une décision à ce sujet, nous allons demander le temps restant pour la renonciation.

7.6.3- Résolution pour déterminer un signataire pour l'entente de délégation

CONSIDÉRANT que le MFFP nous demande de déterminer qui sera les signataires de l'entente de délégation;

19-07-120

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine que Yan Bergeron, directeur général et Daniel Barette, maire puisse signer cette entente de délégation.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.6.4- Autorisation pour l'exploitation de la gravière à Richard Lambert

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposé au CPTAQ pour l'exploitation et l'agrandissement de la gravière de Transport Richard Lambert;

19-07-121

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertrand Julien d'autoriser l'exploitation et l'agrandissement de la gravière situé dans la partie arrière et boisée de la Ferme N.L. Bournival enr. conditionnellement à l'approbation du CPTAQ.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.7.- Refuge

Présentation des statistiques reçu du refuge. Un exemple de rapport leur sera fourni pour les futurs rapports afin d'avoir un peu plus de détails sur les différentes interventions.

7.8.- Tour de l'Abitibi

Le tour de l'Abitibi sera au Témiscamingue le 19 juillet. Le tour va passer directement dans le secteur Angliers.

Une demande a été faite par la MRC pour trouver des bénévoles.

8- Rapport des comités.

8.1.- Brigade incendie

Les clés pour le réservoir de carburant au garage municipal du secteur Angliers ont été remis aux pompiers.

8.2.- Commission familiale et MADA

8.2.1- Demande d'installation d'une boîte à livre près de banc en face du presbytère

CONSIDÉRANT qu'il y a peu d'achalandage près du banc en face du presbytère;

CONSIDÉRANT que la MADA demande l'installation d'une boîte à livre près de ce même banc;

19-07-122

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten de regarder avec la corporation de la municipalité de Laverlochère pour la possibilité d'installer une boîte à livre;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

8.2.2- Demande pour tracer des lignes de terrain de pickleball sur les terrains de tennis des deux secteurs

CONSIDÉRANT que de plus en plus de citoyens s'adonnent au pickleball;

CONSIDÉRANT que les terrains de tennis de nos deux secteurs sont propices à la pratique de ce sport;

19-07-123

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de tracer des lignes de pickleball sur les terrains de tennis des deux secteurs.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

8.2.3- Demande MADA Laverlochère au Parc de la Marmaille

Demande pour installer une deuxième zone avec du sable pour le jeu de fer. Ils veulent que nous regardions aussi pour une zone pour la pétanque. Une validation de l'espace devra être faite préalablement à une prise de décision.

8.3.- Corporation de développement de Laverlochère et Angliers

8.4.- Centre communautaire

8.5.- Éducation populaire

8.6.- Les promoteurs d'Angliers

8.7.- Comité des Loisirs et sports (Information)

Angliers: L'aréna appartient à la municipalité, seule la gestion a été donné au comité Loisirs et sports.

8.8.- ÉLAN

8.9.- Villégiature

9.- Suivi des points de la dernière séance du conseil.

10.- Affaires nouvelles

10.1- Fresque Christian Paquet

Le projet de fresque de Monsieur Christian Paquet n'est toujours pas effectué. Il sera contacté pour lui signifier que les montants retenus à cet effet le seront jusqu'à la fin août. Dans le cas où, le projet ne se réalise pas, une décision devra être prise pour savoir où cet argent devra être dépensé.

10.2- Règlement sur les chiens

Suite à l'adoption en juin 2018 d'une loi qui prévoit l'encadrement des chiens, nous devons mettre à jour notre propre règlement. Nous pourrions procéder lorsque le règlement d'application sera sorti.

10.3- Bureau de poste secteur Angliers

CONSIDÉRANT que la poste dans le secteur d'Angliers est traité au bureau de poste de Notre-Dame-du-Nord;

CONSIDÉRANT que le secteur d'Angliers et le secteur de Laverlochère sont fusionné depuis janvier 2018;

CONSIDÉRANT que cette situation amène plusieurs problèmes dans la distribution de la poste à Angliers;

19-07-124

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de faire une demande auprès de Poste Canada pour que le courrier soit traité dans le secteur Laverlochère au lieu de la municipalité de Notre-Dame-du-Nord.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11.- Information du maire.

12.- Période de questions.

Le maire donne la parole au public et il reçoit les questions de l'assistance.

Les rapports sont prêts.

13.- Clôture de l'assemblée.

Le président déclare la levée de la séance, il est 21h44.

Daniel Barrette, maire

Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Daniel Barrette, maire